



Paris, le 8 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les mutuelles engagées pour la réussite de la réforme du « reste à charge zéro » : les cotisations des mutuelles augmenteront en moyenne dans les mêmes proportions que les années précédentes

La Mutualité Française a participé le 8 novembre à la deuxième réunion du comité de suivi de la réforme du « 100 % santé ».

A l'occasion de cette réunion, Thierry Beaudet a rappelé que « *la réussite de cette réforme reposait sur la mobilisation de tous les acteurs : professionnels de santé, assurance maladie obligatoire et complémentaires santé* » et il a souligné que « *les complémentaires seront au rendez-vous, dès le 1^{er} janvier 2020* ».

La Mutualité Française a souhaité la mise en place de ce comité pour que soit mesuré le recours aux offres « RAC zéro », les pratiques tarifaires des professionnels de santé et l'impact sur les remboursements des mutuelles.

Dans ce cadre, l'année 2020 est une étape importante avec le déploiement, au 1^{er} janvier, [des paniers de soins à reste à charge zéro](#) pour l'optique et le dentaire (couronnes et bridges).

Pour autant, même si c'est sur les mutuelles que l'impact sera le plus élevé, du fait des spécificités des populations couvertes et des niveaux de garantie, il ne devrait pas y avoir d'impact significatif sur le montant des cotisations. Thierry Beaudet a ainsi précisé qu'en 2020 « **les cotisations des mutuelles augmenteront dans les mêmes proportions que les années précédentes, c'est-à-dire en moyenne de 3% par an ces dix dernières années. Des cas particuliers restent néanmoins toujours possibles, pour retrouver l'équilibre des contrats** ».

La Mutualité Française, qui a soutenu cette réforme dès l'origine, encourage le recours aux équipements des paniers de soins à reste à « charge zéro » et invite l'ensemble des acteurs à en faire la promotion.



À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 540 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.



Contact presse

Alexandre TORTEL

06 30 36 45 66

alexandre.tortel@mutualite.fr



Photos de la Mutualité Française
disponibles sur [flickr](#)